

LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

Dr. Félix MOUMIE	Rubens UM NYOBE
Ernest OUANDIE	Afana OSSENDE
Abel KINGUE	Monseigneur Albert NDONGMO

CAHIER DES DOLEANCES
à la FEDERATION INTERNATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME pour le BICENTENAIRE
DE LA REVOLUTION FRANCAISE et de la
DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

- Le Cameroun, formellement indépendant en 1960 vit sous le régime d'un Parti unique, antidémocratique.
- L'exercice d'aucune liberté individuelle n'est tolérée par l'hégémonie du parti gouvernemental, qui oblige les femmes enceintes à payer double cotisation pour que l'enfant à venir naisse déjà membre du Parti.
- C'est le pays d'Afrique qui compte près de la moitié de son élite en exil politique, à travers le monde, vivant en excroissance du pouvoir social.
- Le mécanisme du pouvoir repose sur la corruption et les discriminations tribales, et non point sur l'égalité des citoyens devant la loi.
- Les libertés fondamentales d'expression, de réunions, de presse sont les plus féroce­ment réprimées.
- Les prisons sont surpeuplées, et le régime de détention pénitentiaire – véritable « enfer » de traitements inhumains et dégradants (interrogatoires sur courant électrique, emprisonnements prolongés et sans jugements et innombrables cas de disparition).
- La population carcérale, au Cameroun, est la plus maltraitée d'Afrique centrale. En réalité, les prisons appelées « Maisons d'arrêts », construites sous le régime colonial, devenues trop étroites pour enfermer des milliers de détenus, victimes de l'arbitraire du régime du parti unique, anti-droit, anti-libertés, ont été transformées ou agrandies sous formes de hangars d'entassement concentrationnaire où le manque d'hygiène, la malnutrition, la torture physique engendrent des centaines de morts par jour, à travers le territoire.

La F.I.D.H. dont l'action bénéfique s'est exercée à maintes reprises dans des moments dramatiques de la situation au Cameroun, notamment, à propos d'événements notoirement graves, reste l'un des plus grands témoins des différents épisodes des violations des droits de l'Homme dans ce pays, notons :

- le Procès d'Ernest OUANDIE, président de l'Union des Populations du Cameroun, condamné à mort et fusillé. Ainsi que le procès de Monseigneur NDONGMO, Evêque de Nkongsamba, condamné à perpétuité, exilé au Canada, grâce à l'intervention du Saint Siège à Rome.
- Le Procès de AHIDJO, ex-Président de la République, exilé à Paris, et de la condamnation de nombreux officiers et civils, dont la plupart sont morts en détention et le restant, demeurant sans qu'on puisse avoir aucune nouvelle de leur existence.
- Le Procès sur l'interdiction de l'U.P.C. et l'arrestation de l'avocat français du Barreau de Paris, Maître Pierre BRAUN, chargé de la défense des militants raflés par milliers. L'avocat n'a été libéré que grâce à l'intervention du gouvernement français.

La ligue Camerounaise des Droits de l'Homme, en appelant à l'opinion publique internationale a, tour à tour, multiplié ses interventions :

- 1) auprès de Sa Sainteté Jean-Paul II, lors de sa visite papale au Cameroun.
- 2) Auprès du Président François Mitterrand, lors de sa visite d'état au Cameroun.
- 3) Auprès de la Commission des Nations Unies à Genève.
- 4) Auprès des Organisations Humanitaires Internationales :
 - Amnesty International
 - Secours Populaire Français
 - Croix Rouge Internationale.
- 5) auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.).
- 6) auprès de la Ligue Française des Droits de l'Homme et des autres ligues pour la défense des Droits de l'Homme en Afrique (Ligue Algérienne, Ligue Marocaine, Ligue Tunisienne).

Ainsi, au moment où siègent les Etats Généraux des Droits de l'Homme du Bicentenaire de la Révolution Française, et le 30^{ème} Congrès de la F.I.D.H., la Ligue Camerounaise pour la défense des Droits de l'Homme et du Pluralisme souhaite qu'une vaste action générale, coordonnée à l'échelle du monde, puisse être entreprise pour mieux promouvoir la défense des droits de l'Homme et la Démocratie comme le prévoient les principaux articles de la Déclaration de 1948et, notamment, les articles : 3-4-5-7-8-9-10-11-12-13-14-18-19-20-21-22-23-26-27, qui sont bafoués et violés, quotidiennement par le régime du Parti unique, anti-libertés du gouvernement Paul BIYA au Cameroun.

La Ligue Camerounaise pour la Défense des Droits de l'Homme et du Pluralisme dans ce présent cahier des Doléances, souhaite qu'une recommandation spéciale soit adressée au Gouvernement Camerounais, pourtant signataire de la Déclaration de 1948, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme, des Pactes de l'O.N.U. sur les Droits politiques et sociaux pour que les dispositions des articles ci-dessus énumérés soient rigoureusement respectées et appliquées.

Nous saluons les Etats Généraux des Droits de l'Homme du Bicentenaire de la Révolution Française et le 30^{ème} Congrès de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Pour la Ligue Camerounaise .
Le comité de rédaction des Cahiers de Doléances.
Le Président : Kapet de BANA.